



Le 31 mai 2023

# Fermeture de Bagneux Pour l'ensemble des organisations syndicales, c'est NON !

Les élus étaient consultés au CSEC du 31 mai sur le projet VAR1 de la direction. Ce projet consiste à un transfert des compétences de 260 personnes de Bagneux dans le Var et de 38 personnes sur le site de Finlay.

Depuis l'annonce de ce projet en juillet 2022, l'ensemble des élus, toutes organisations syndicales confondues, du CSE Central et des CSE locaux notamment ceux de Région parisienne et d'Ollioules n'ont eu de cesse d'en dénoncer l'absence de justification et d'en demander le retrait. De plus, les élus ont déposé le 18 avril 2023 une procédure de droit d'alerte sur un projet qui va affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise.

Ces craintes sur les pertes de compétences et les retards, voir les impossibilités à livrer nos programmes sont malheureusement fondées par des faits :

- Déjà 48 départs à Bagneux depuis juillet 2022 (sur un effectif de 260 personnes) sans compter les personnels qui ne suivront pas mais qui n'ont pas encore annoncé leur départ.
- Des difficultés majeures sur certains programmes comme AVSIMAR.
- Des consommations de marges importantes sur certains autres, notamment FTI, CS MLU ou GWD.
- Une surcharge de travail sur les personnels de Bagneux et d'Ollioules.

De plus, ce projet pourrait aussi avoir des conséquences significatives :

- sur les CMS embarqués et donc impacter lourdement les sites en charge de la construction de nos navires armés.
- sur le maintien et développement des compétences indispensables à la bonne réalisation de nos programmes

Malgré tous ces faits inquiétants et toutes les alertes des organisations syndicales portées dans toutes les instances possibles, la direction générale de Naval Group reste sourde et maintien son projet.

**L'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA et CFE/CGC,  
a voté un avis\* des élus du CSEC qui conclue  
« CONTRE » le projet !**

**\*Voir au verso l'avis voté en séance**

## **CSE Central du 31 mai 2023**

### **Avis motivé sur le point 2 de l'ordre du jour Projet VAR1**

Les élus sont consultés ce jour suite à l'information du 13 février complétée par la réunion extraordinaire du 16 mars sur le projet de regroupement géographique de l'activité SMC sur le site d'Ollioules assorti d'un plan de mobilité des effectifs du site de Bagneux vers le site d'Ollioules (projet VAR1).

Depuis l'annonce de ce projet en juillet 2022, l'ensemble des élus, toutes organisations syndicales confondues, du CSE Central et des CSE locaux notamment ceux de Région parisienne et d'Ollioules n'ont eu de cesse d'en dénoncer l'absence de justification et d'en demander le retrait.

En effet, dès septembre 2022, les élus ont remis à la direction centrale un document relayant d'une part les sentiments d'injustice, de trahison et de désarroi ressentis par les personnels de Bagneux et d'autres part mettant en évidence les risques que ce projet allait faire peser sur les programmes Bâtiment de Surface en cours du fait de départs annoncés de personnels possédant des compétences clés- dont certaines critiques car uniques dans le groupe.

Aujourd'hui, le rapport établi par le cabinet Syndex suite à l'enquête Santé et Sécurité au Travail menée en mars et avril 2023 auprès des personnels concernés directement ou indirectement par ce projet, est présenté aux élus du CSE Central.

Le rapport confirme que, pour les personnels balnéolais, très majoritairement, la mobilité géographique vers le Var n'est pas envisagée (avec les meilleures hypothèses, moins de 25%). Les raisons sont principalement d'ordre privé comme l'emploi du conjoint ou l'attachement familial. Les incitations financières proposées par la direction ne suffisent pas à convaincre.

Il confirme également que les personnels de Bagneux mais aussi d'autres sites concernés comme Ollioules ou Lorient, estiment que, du fait de cette annonce prématurée, les conditions de travail ont commencé à se dégrader et pourrait s'aggraver fortement pendant la période de transition jusqu'en 2026 en lien avec l'augmentation de la charge de travail provoquée par le départ de compétences, les difficultés à atteindre le niveau de qualité requis, le tout complété par une mauvaise ambiance de travail.

La direction centrale Naval Group en annonçant très prématurément le transfert des personnels SMC de Bagneux vers Ollioules ne pouvait ignorer les problèmes et risques importants induits sur les programmes BS en cours et à venir et les risques psycho-sociaux engendrés sur les personnels impactés notamment ceux de Bagneux.

Compte-tenu des éléments énoncés précédemment, les élus du CSE Central,

- se prononcent CONTRE le projet de regroupement géographique de l'activité SMC sur le site d'Ollioules assorti d'un plan de mobilité des effectifs du site de Bagneux vers le site d'Ollioules
- et vous demandent de CONSERVER UNE ENTITE D'EXPERTISE SMC en région parisienne qui permettra de sauvegarder les compétences dont l'entreprise a besoin aujourd'hui et dont elle aura besoin demain.

Merci de votre attention.